

Décision

Générale

colonial

Décision n° 761/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Banabila Abdourahman.

n° 761/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Banabila Abdourahman l'autorisation préalable de construire un étage sur rez-de-chaussée existant, sis rue Charles-de-Foucauld (titre foncier n° 217). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Diibouti suivant la procédure réglementaire.